

AGENCE DES BAOUS

+33 (0)4 93 59 00 00 - <http://www.agencedesbaous.com/>

TRANSACTIONS IMMOBILIERES
ACTIVITE SANS MANIPULATION DE FONDS
AGENCE DES BAOUS
SARL ICCE

HONORAIRES TRANSACTIONS

VENTES INFÉRIEURES A 100 000 EUROS

VENTES SUPÉRIEURES A 100 000 EUROS (MAISONS / VILLAS, APPARTEMENTS)

VENTES TERRAINS

MANDATS SIMPLES

6% T.T.C.

5% T.T.C.

6% T.T.C.

MANDATS EXCLUSIFS

6% T.T.C.

4% T.T.C.

6% T.T.C.

HONORAIRES A CHARGE VENDEUR COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE

HONORAIRES TRANSACTIONS

Baux soumis à la Loi du 6 juillet 1989 et Baux meublés résidence principale :

PROPRIÉTAIRE :

Honoraires de négociation : au temps passé – Tarif horaire 50 € H.T (T.V.A. EN SUS. 20,00 %)
Honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction d'acte : 10 € TTC/m² de la surface habitable du logement.

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² de la surface habitable du logement.

Honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction d'acte : 10 € TTC/m² de la surface habitable du logement.

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² de la surface habitable du logement.

Baux soumis au Code civil et Baux meublés résidence secondaire :

PROPRIÉTAIRE :

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES (T.V.A. EN SUS. 20,00 %)

LOCATAIRE :

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES (T.V.A. EN SUS. 20,00 %)

Baux commerciaux :

LOCATAIRE :

2 MOIS DE LOYER HORS TAXES (T.V.A. EN SUS. 20,00 %)

HONORAIRES GESTION

8,5% TTC GESTION (inclus dans le montant affiché)
ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYÉS 2,30% TTC (inclus dans le montant affiché)